

	EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL DE BORDEAUX METROPOLE	<i>Délibération</i>
	Séance publique du 15 février 2019	N° 2019-86

Convocation du 8 février 2019

Aujourd'hui vendredi 15 février 2019 à 09h30 le Conseil de Bordeaux Métropole s'est réuni, dans la Salle du Conseil sous la présidence de Monsieur Alain JUPPE, Président de Bordeaux Métropole.

ETAIENT PRESENTS :

Mme Emmanuelle AJON, M. Dominique ALCALA, M. Alain ANZIANI, M. Erick AOUIZERATE, Mme Cécile BARRIERE, Mme Maribel BERNARD, Mme Odile BLEIN, M. Patrick BOBET, M. Jean-Jacques BONNIN, Mme Christine BOST, Mme Isabelle BOUDINEAU, M. Guillaume BOURROUILH-PAREGE, M. Jacques BOUTEYRE, Mme Anne BREZILLON, Mme Virginie CALMELS, Mme Sylvie CASSOU-SCHOTTE, M. Alain CAZABONNE, M. Didier CAZABONNE, Mme Anne-Marie CAZALET, Mme Chantal CHABBAT, M. Gérard CHAUSSET, Mme Solène CHAZAL-COUCAUD, M. Max COLES, Mme Brigitte COLLET, Mme Emmanuelle CUNY, M. Jean-Louis DAVID, M. Yohan DAVID, Mme Béatrice DE FRANÇOIS, Mme Nathalie DELATTRE, Mme Michèle DELAUNAY, M. Stéphan DELAUX, M. Arnaud DELLU, Mme Laurence DESSERTINE, M. Gérard DUBOS, M. Christophe DUPRAT, M. Jean-François EGRON, Mme Michèle FAORO, M. Vincent FELTESSE, Mme Véronique FERREIRA, M. Marik FETOUH, M. Jean-Claude FEUGAS, M. Nicolas FLORIAN, Mme Florence FORZY-RAFFARD, M. Philippe FRAILE MARTIN, Mme Magali FRONZES, M. Guillaume GARRIGUES, M. Max GUICHARD, M. Jacques GUICHOUX, M. Jean-Pierre GUYOMARC'H, M. Michel HERITIE, M. Daniel HICKEL, M. Pierre HURMIC, Mme Dominique IRIART, Mme Anne-Lise JACQUET, Mme Martine JARDINE, M. Franck JOANDET, M. Bernard JUNCA, M. Alain JUPPE, Mme Andréa KISS, M. Michel LABARDIN, Mme Conchita LACUEY, M. Bernard LE ROUX, Mme Anne-Marie LEMAIRE, M. Pierre LOTHAIRE, Mme Zeineb LOUNICI, Mme Emilie MACERON-CAZENAVE, M. Jacques MANGON, M. Eric MARTIN, Mme Claude MELLIER, M. Thierry MILLET, M. Pierre De Gaétan NJIKAM MOULIOM, M. Jacques PADIE, Mme Christine PEYRE, Mme Arielle PIAZZA, M. Michel POIGNONEC, Mme Dominique POUSTYNNIKOFF, M. Patrick PUJOL, M. Jean-Jacques PUYOBRAU, M. Benoît RAUTUREAU, M. Franck RAYNAL, Mme Marie RECALDE, M. Fabien ROBERT, M. Clément ROSSIGNOL-PUECH, Mme Karine ROUX-LABAT, M. Alain SILVESTRE, M. Kévin SUBRENAT, Mme Brigitte TERRAZA, Mme Gladys THIEBAULT, Mme Anne-Marie TOURNEPICHE, M. Serge TOURNERIE, M. Jean TOUZEAU, M. Thierry TRIJOLET, M. Alain TURBY, M. Jean-Pierre TURON, Mme Agnès VERSEPUY, Mme Marie-Hélène VILLANOVE, Mme Anne WALRYCK, Mme Josiane ZAMBON.

EXCUSE(S) AYANT DONNE PROCURATION:

M. Michel VERNEJOUL à M. Alain ANZIANI
Mme Léna BEAULIEU à M. Max GUICHARD
Mme Elisabeth TOUTON à Mme Solène CHAZAL-COUCAUD
M. Michel DUCHENE à Mme Anne WALRYCK
Mme Marie-Christine BOUTHEAU à M. Pierre HURMIC
M. Nicolas BRUGERE à M. Didier CAZABONNE

PROCURATION(S) EN COURS DE SEANCE :

M. Erick AOUIZERATE à M. Philippe FRAILE MARTIN à partir de 12h15
M. Jean-Louis DAVID à Mme Anne BREZILLON à partir de 10h15
Mme Nathalie DELATTRE à M. Stéphan DELAUX à partir de 12h00
Mme Laurence DESSERTINE à Mme Emmanuelle CUNY à partir de 10h30
M. Michel HERITIE à Mme Béatrice DE FRANCOIS à partir de 10h15
Mme Andréa KISS à Mme Christine BOST à partir de 10h15
M. Eric MARTIN à Mme Zeineb LOUNICI à partir de 12h15
Mme Marie RECALDE à M. Thierry TRIJOLET à partir de 10h15
M. Alain SILVESTRE à Mme Gladys THIEBAULT à partir de 12h00
Mme Agnès VERSEPUY à M. Kévin SUBRENAT à partir de 11h00
Mme Josiane ZAMBON à M. Jean-Pierre TURON à partir de 10h15
Mme Anne-Marie CAZALET à M. Daniel HICKEL à partir de 11h00

EXCUSE(S) :

Monsieur François JAY.

EXCUSE(S) EN COURS DE SEANCE :

LA SEANCE EST OUVERTE

 BORDEAUX MÉTROPOLE	Conseil du 15 février 2019	<i>Délibération</i>
	Direction générale Haute qualité de vie Direction de l'Eau	<i>N° 2019-86</i>

**Travaux de valorisation du biogaz produit par la station d'épuration Clos de Hilde à Bègles -
Confirmation de décision de faire**

Madame Anne-Lise JACQUET présente le rapport suivant,

Mesdames, Messieurs,

Bordeaux Métropole souhaite valoriser le biogaz produit par la station d'épuration de Clos de Hilde d'une capacité nominale de 410 000 Equivalents-habitants (EH).

En effet, la Station d'épuration (STEP) de Clos de Hilde, située à Bègles, produit du biogaz par digestion mésophile de ses boues. Actuellement, ce biogaz n'est pas entièrement valorisé. Il est utilisé, seulement en partie, pour alimenter en chaleur les postes de digestion et de séchage des boues de la STEP, et permet de chauffer son bâtiment administratif.

Par ailleurs, Bordeaux Métropole dispose avec le Centre de valorisation énergétique (CVE) et la station d'épuration Clos de Hilde de deux installations dont la proximité géographique favorise de nombreuses synergies en matière d'énergie.



Plan de situation

Le projet consiste ainsi à :

- Epurer par un lavage aux amines l'intégralité du biogaz produit par les digesteurs et injecter le biométhane produit dans le réseau de distribution de gaz.
- Utiliser une fraction de la vapeur coproduite par le CVE pour l'alimentation thermique des digesteurs, du chauffage des locaux et du sécheur.

Il permettra à horizon +15 ans l'injection d'environ 30GWh/an dans le réseau soit l'équivalent de 8500 logements « Bâtiments de basse consommation (BBC) ».

Le projet a été conçu en Ecologie industrielle présentant un caractère exemplaire et unique en France de part :

- le choix de réutilisation de chaleur fatale issue du CVE et,
- le choix de la technologie d'épuration du biogaz qui permet le meilleur taux de récupération de biométhane (plus de 99%).

Il ouvre ainsi à plus de bioénergie « gaz vert » injectée et stockée dans les réseaux, à partager avec les citoyens métropolitains.

Le marché de travaux sera lancé en marché de conception réalisation. Toutefois, le choix du processus épuratoire du biogaz est imposé par Bordeaux Métropole. Il s'agit de la technologie « lavage aux amines ».

Le programme des travaux comprend ainsi à la mise en œuvre :

- d'une unité de traitement de capacité maximale 700 Nm³/h du biogaz par lavage aux amines en vue de son injection sous forme de biométhane dans le réseau de gaz de ville sur la station d'épuration de Clos de Hilde.

Cette unité de traitement sera située à l'arrière du bâtiment du sécheur, hors périmètre du droit à l'image de la station.



Tracé réseau de vapeur

- d'un réseau de vapeur depuis l'Unité de valorisation énergétique (UVE) voisine.
La traversée des voies sera réalisée par fonçage.



Tracé réseau de vapeur

- de l'adaptation du sécheur existant pour permettre son alimentation par la vapeur,
- d'optimisations énergétiques des procédés existants notamment avec la mise en place d'échangeur boues/boues.

Le futur réseau vapeur issu de l'UVE alimentera de façon continue :

DECIDE

Article 1 : de confirmer la décision des travaux de valorisation du biogaz dans les conditions du programme décrit dans la présente délibération,

Article 2 : d'imputer les dépenses ouvertes sur les comptes ouverts au budget annexe assainissement :

- Chapitre 23 – Articles 2031 et 2315,

Article 3 : d'autoriser Monsieur le Président à prendre toute mesure nécessaire à l'exécution de la présente délibération.

Les conclusions, mises aux voix, sont adoptées à l'unanimité.

Fait et délibéré au siège de Bordeaux Métropole le 15 février 2019

<p>REÇU EN PRÉFECTURE LE : 18 FÉVRIER 2019</p> <p>PUBLIÉ LE : 18 FÉVRIER 2019</p>	<p>Pour expédition conforme, la Vice-présidente,</p> <p>Madame Anne-Lise JACQUET</p>
---	--